

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 7
votants	: 7
Pour	: 7
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-neuf mars deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du douze mars deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Secrétaire de séance : Sébastien LEROUSSEAUD

Délibération 2024/022 du 19 mars 2024

Transfert du résultat de l'exercice 2023 du budget assainissement à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Madame le Maire rappelle que la compétence de l'assainissement a été transférée à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1^{er} janvier 2024.

Madame le Maire indique que le résultat 2023 du budget eau et assainissement est de :

- Fonctionnement 3 504.82 €
- Investissement : 4 882.19 €

Madame le Maire précise que les résultats cumulés (incluant les résultats 2023) sont les suivants :

- Fonctionnement : 25 661.00 €
- Investissement : 109 242.81 €

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de se prononcer sur le transfert du résultat à la Communauté de Communes. Elle rappelle que le conseil est souverain pour choisir ou non de transférer tout ou partie de l'excédent.

En outre, Madame le Maire précise que la difficulté pour la commune consiste dans le fait que le budget annexe est indifférencié et concerne à la fois l'eau et assainissement. Il est néanmoins possible de souligner qu'aucune recette ou dépense n'est intervenue sur la section investissement depuis de nombreuses années. En fonctionnement, la moyenne sur les 5 dernières années des dépenses s'élève à 246 € et à 558 € pour les recettes. Madame le Maire insiste sur le fait que ces éléments ne permettent pas de témoigner du coût réel

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240319-2024-022-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

de ce service, compte tenu de l'état fortement dégradé de l'installation. Elle rappelle que les estimations du cabinet d'étude Larbre Ingénierie de décembre 2021 estimait le coût de la mise aux normes de l'installation entre 170 00 € (pour un réseau unitaire) et 363 000 € (pour un réseau séparatif.) Madame le Maire indique en outre, que ce budget annexe n'est pas complètement représentatif, puisque les charges de personnel ne sont pas incluses, et qu'il s'agit généralement du poste de dépense le plus important en fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments et du fait que les données chiffrées des années précédentes ne sont pas représentatives, Madame le Maire propose de fixer la part liée à l'assainissement à $\frac{1}{4}$ du budget eau et assainissement, et propose le transfert d'un quart du résultat cumulé à la Communauté des Communes.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le transfert du résultat.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

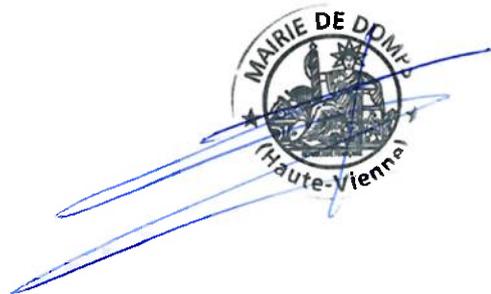
- De donner un accord de principe pour le transfert d'une partie de l'excédent cumulé à la Communauté des communes des Portes de Vassivière
- De dire que la part d'excédent à transférer sera de 33 800.95 €.
- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches en ce sens et signer tout document quant à ce transfert.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 20 mars 2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240319-2024-022-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024